

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026161

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/09/2026

Objet : VALIDATION DU MANUEL DE GOUVERNANCE DU SDIS ET D ORGANISATION DU MANAGEMENT INTEGRE

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Date de télétransmission : 15/09/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=161 Validation manuel gouvernance organisation SMI.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2026-161.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260914-2026161-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/09/2026

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Présents :	10
Représentés :	0
Excusés :	24
QUORUM	9
Votants	9

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du quatorze septembre à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 7 septembre 2026.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, POUMIROL Emilienne, LLORCA Jean-Louis, DEGERS Laurence, LAFFONT Didier, BAYLAC Sandrine, LAURENTIES-BARRERE Céline, CAZALOT Christian, PEIRO-FOURNIER Marielle, SERVAT Jacques

Étaient représentés :

Étaient excusés : CROQUETTE Martine, LUBAC Christophe, DENOUVION Victor, LECLERC Marie-Claude, DEUILHÉ Serge, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, DUNAL Jonnhy, CORTIJO Denise, MALRIC Line, BAGNERIS Bernard, VEZAT-BARONIA Maryse, SUAUD Thierry, MASELLA Lauriane, FOUCHIER Dominique, SIORAT Florence, GIBERT Vincent, TOUZET Sophie, BOUTELOUP Jérôme, BARRIÈRE Karine, ESCOBEDO André, LAMANT Sophie, BOYER Maxime, HOAREAU Cathy, MERMILLIOT Christine

OBJET : **VALIDATION DU MANUEL DE GOUVERNANCE DU SDIS ET D'ORGANISATION DU SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ**

Considérant que le SDIS 31 souhaite renforcer son engagement d'amélioration continue ;

Considérant que :

- Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue, engagée par le SDIS, la mission performance globale vient de rédiger un manuel de gouvernance du SDIS et d'organisation du système de management intégré (SMI), afin de formaliser le cadre de la gouvernance, les principes de pilotage et les modalités de management de la performance globale de l'établissement.

Ce document constitue désormais le référentiel de gouvernance du SDIS. Il vise à assurer la cohérence entre les orientations stratégiques, portées par le président et le conseil d'administration, le projet d'établissement et les actions conduites par les différentes entités du SDIS. Il contribue également à la

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **15 SEP. 2026**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

maîtrise des risques, au respect des exigences réglementaires et au développement d'une culture d'amélioration continue. Il sera révisé annuellement.

Le manuel formalise l'ensemble des instances participant à la gouvernance et au pilotage de l'établissement. Il précise la place des instances décisionnelles que sont le CASDIS, son bureau et le comité de direction, ainsi que les principales instances de pilotage transversal et de réflexion collective, qui concourent au suivi des activités, des ressources et des enjeux stratégiques du SDIS.

Le SMI repose sur trois piliers complémentaires :

- un **cadre stratégique**, fondé sur la feuille de route du président du CASDIS, le projet d'établissement et les valeurs du SDIS ;
- une **organisation par processus**, comprenant une cartographie des macro-processus, une gestion documentaire et une démarche structurée d'analyse des risques et opportunités ;
- un **dispositif de pilotage** s'appuyant sur des indicateurs, des tableaux de bord, des audits internes, des revues de processus et une revue de direction annuelle.

Le manuel clarifie également les responsabilités des différents acteurs. La direction assure le leadership et l'orientation du système, les responsables de macro-processus garantissent la maîtrise et la performance des activités, tandis que la mission performance globale anime, coordonne et accompagne l'ensemble du SMI.

Afin de garantir la cohérence entre les ambitions stratégiques et les actions mises en œuvre, le manuel prévoit un cycle annuel de pilotage structuré autour de phases de bilan, d'arbitrage, de définition des objectifs et de revue de direction. Ce dispositif permet d'assurer la traçabilité des décisions, l'adaptation des priorités et l'amélioration continue du fonctionnement de l'établissement.

La validation du manuel par le conseil d'administration permettra de :

- disposer d'un cadre formalisé et partagé de gouvernance et de pilotage ;
- renforcer la cohérence entre gouvernance, stratégie et pilotage ;
- formaliser l'engagement de l'établissement dans la mise en œuvre et la pérennisation de son SMI, et ainsi soutenir la démarche d'amélioration continue engagée par l'établissement ;
- officialiser le référentiel du système de management intégré ;
- permettre le déploiement de la démarche auprès de l'ensemble des acteurs du SDIS ;
- consolider la maîtrise des risques et des obligations réglementaires du service.

ENTENDU le rapport Stéphane LEGAY, Rapporteur

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du conseil d'administration, ,

APPROUVENT le manuel de gouvernance du SDIS 31 et d'organisation du système de management intégré ;

VALIDENT l'intégration de ce manuel dans les documents structurants du service ;

AUTORISENT sa diffusion auprès de l'ensemble des agents du SDIS 31.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



15 SEP. 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex